



## Accueils Collectifs de Mineurs sur les communes d'AUX MARAIS et de ST MARTIN LE NŒUD (Vacances juillet, août 2024)

Les tarifs sont modulés selon les ressources, le lieu de résidence de la famille, le nombre d'enfants à charge. Le numéro de matricule CAF ou l'avis d'imposition du foyer (pour les autres régimes) permet le calcul du barème appliqué. En son absence, c'est le tarif maximum qui est appliqué sans possibilité de modification de la facture.

**Attention :** Si les enfants sont en garde partagée, seul le foyer percevant les allocations bénéficiera du tarif dégressif.

### ⇒ **Forfait semaine et 1/2 semaine concernant les habitants de la commune de ST MARTIN LE NOEUD :**

Application du barème N°1 de la Caisse d'Allocations Familiales avec un plancher fixé à 550€/mois et un plafond fixé à 4 100€/mois, pour les ressources comprises entre 551€ et 4 100€, un pourcentage est appliqué.

	Composition de la famille	Ressources Mensuelles [RM]		
		Inférieures ou égales à 550€	de 551€ à 4100€	Supérieures à 4100€
<b>Barème N°1</b> St Martin Le Noeud	1 enfant	1,64€/jour/enfant	0,32% des RM par jour	13,20 €
	2 enfants	1,54€/jour/enfant	0,30% des RM par jour	12,30 €
	3 enfants	1,44€/jour/enfant	0,28% des RM par jour	11,50 €
	4 enfants et plus	1,33€/jour/enfant	0,26% des RM par jour	10,70 €
Communes conventionnées ACM = Auneuil (Grumesnil, La Neuville sur Auneuil, Sinancourt, Tiersfontaine, Troussures), Auteuil, Berneuil en Bray (Vaux, Les Vivrots, Les Niards), Frocourt, St Martin Le Nœud et Villers St Barthélémy (Bailly, Le Ply).				

### ⇒ **Forfait semaine et 1/2 semaine concernant les habitants de la commune d'AUX MARAIS :**

Application du barème N°4 de la Caisse d'Allocations Familiales avec un plancher fixé à 550€/mois et un plafond fixé à 4 100€/mois, pour les ressources comprises entre 551€ et 4 100€, un pourcentage est appliqué.

	Composition de la famille	Ressources Mensuelles [RM]		
		Inférieures ou égales à 550€	de 551€ à 4100€	Supérieures à 4100€
<b>Barème N°1</b> Aux Marais	1 enfant	1,33€/jour/enfant	0,26% des RM par jour	10.70€
	2 enfants	1,23€/jour/enfant	0,24% des RM par jour	9.80 €
	3 enfants	1,13€/jour/enfant	0,22% des RM par jour	9.00 €
	4 enfants et plus	1,02€/jour/enfant	0,20% des RM par jour	8.20 €
Communes conventionnées ACM = Auneuil (Grumesnil, La Neuville sur Auneuil, Sinancourt, Tiersfontaine, Troussures), Auteuil, Berneuil en Bray (Vaux, Les Vivrots, Les Niards), Frocourt, St Martin Le Nœud et Villers St Barthélémy (Bailly, Le Ply).				

Communes non conventionnées ACM :	1H	1 journée de 8H	1/2 journée de 4H	1 semaine vacances 5 jours
Surcoût appliqué pour les familles	+ 0.75€	+ 6€	+ 3€	+ 30€



#### FOCUS

**Concernant les inscriptions se reporter au règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs d'Aux Marais et de St Martin Le Nœud.**

**A noter :** Pendant les vacances, les accueils avant et après la journée d'animation, ne bénéficiant pas du soutien de nos partenaires, son coût est forfaitaire (à la séance) et représente **0.32%** des revenus du foyer/8\*le temps de la séance.

⇒ Pour tous renseignements complémentaires se renseigner auprès du centre

Social Rural La Canopée au : ☎ 03.44.84.46.83 ✉ [adherents@csrlacanopee.fr](mailto:adherents@csrlacanopee.fr)